

## L'INTERVIEW

Yves Blein, Député du Rhône, Ancien Maire de La ville de Feyzin (Rhône) © Yves Blein

# DIFFICULTÉS EN MATIÈRE D'INFORMATION DES POPULATIONS EN CAS D'ÉVÈNEMENT, RETOUR SUR UN CAS D'ÉCOLE : L'ACCIDENT DE SEPTEMBRE 2011 À LA RAFFINERIE DE FEYZIN

Interview d'**Yves Blein**, député du Rhône – 14<sup>ème</sup> circonscription. Ancien maire de Feyzin.

**Le 17 septembre 2011, la foudre déclenche un incendie à la raffinerie de Feyzin, établissement classé Seveso de la vallée de la chimie rhodanienne. Des flammes visibles de l'extérieur ont inquiété les riverains qui ont fui leur domicile sans attendre les informations des services de l'État et de secours. Le spectre de la catastrophe<sup>1</sup> de janvier 1966 hante encore tous les esprits. Le feu a été rapidement maîtrisé par une équipe de sapeurs-pompiers permanente du site. Par mesure de sécurité, le SDIS du Rhône avait déployé 60 hommes et 25 véhicules. Yves Blein était en 2011 maire de la commune de Feyzin. Aujourd'hui député à l'Assemblée nationale, il a accepté de revenir sur cet événement.**

### **LORS DE L'INCENDIE DE LA RAFFINERIE DU 17 SEPTEMBRE 2011, QUELLES ONT ÉTÉ LES DIFFICULTÉS, POUR VOUS, EN TERMES DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION SUR L'INCIDENT INDUSTRIEL ?**

C'est toujours intéressant d'avoir un exemple concret, surtout quand il n'y a pas de dégâts, je dirais, autres qu'industriels ! Cet épisode

a encore une fois démontré qu'un accident ne ressemble jamais à un autre. Je n'ai pas été informé par la raffinerie, mais c'est en rentrant chez moi, en prenant la sortie Feyzin de l'autoroute, que je me suis retrouvé en face de flammes. Je suis vite arrivé à la mairie et j'ai été contacté sur mon téléphone à ce moment-là, mais j'étais quasiment déjà en situation de déclencher le plan communal de sauvegarde.

### **QU'AVIEZ-VOUS ALORS COMME INFORMATION FACTUELLE**



Vue d'ensemble du site de la plateforme de la raffinerie de Feyzin (Rhône) © Total

### **CONCERNANT CET ÉVÈNEMENT ?**

Au bout d'un quart d'heure, je savais que c'était un incendie qui était mineur et qu'il serait facilement maîtrisé. Donc au bout de 20 minutes, j'ai envoyé un message à la population.

### **CE JOUR-LÀ, AVIEZ-VOUS À VOTRE DISPOSITION SUFFISAMMENT D'INFORMATIONS CONCERNANT LA NATURE DE L'INCIDENT POUR ÊTRE CAPABLE DE PRODUIRE UN MESSAGE AVISÉ VERS VOS ADMINISTRÉS INQUIETS ?**

On voit bien que c'est la difficulté de la communication, parce que 20 minutes après les premières flammes, c'est trop long. On a des gens qui avaient déjà commencé à évacuer et qui étaient partis un peu partout. On voyait des gens arriver à la mairie à la recherche d'informations... Clairement ce n'est pas suffisamment rapide. Par ailleurs, on s'est rendu compte qu'on avait une communication contradictoire avec le service départemental d'incendie et de secours du Rhône. Certaines personnes appelaient directement la préfecture ou les sapeurs-pompiers ! Dans un cas comme

<sup>1</sup> Le 4 janvier 1966, une violente explosion d'un stockage de propane liquide survient à la raffinerie de Feyzin. Cet événement causa la mort de 18 personnes et provoqua d'importants dégâts matériels.



Vue de la raffinerie de Feyzin (Rhône) © Total

celui-là, ils n'ont pas forcément le réflexe d'appeler la mairie ou alors ils appellent le numéro vert de la raffinerie qui en l'occurrence était saturé d'appels. Le service départemental d'incendie et de secours, ne sachant pas quelle était l'ampleur du sinistre, par précaution, a conseillé aux gens d'évacuer.

*Il y a vraiment cette question du premier quart d'heure de communication qu'on ne pourra jamais maîtriser complètement*

**AVEC CETTE DIFFICULTÉ D'AVOIR UNE INFORMATION FIABLE ET RAPIDE ; QU'EN A-T-IL ÉTÉ DE LA GESTION DE L'INFORMATION AUPRÈS DE LA POPULATION ?**

Un quart d'heure après le début du sinistre, les pompiers leur disaient d'évacuer, vingt minutes après, le maire leur disait « Il n'y a rien de grave, vous pouvez rester chez vous ». Cela met bien en évidence la nécessité d'une coordination très rapide et très efficace entre tous les acteurs publics afin d'avoir le même langage. Mais c'est justement ce qui est très compliqué à faire.

**L'INFORMATION EN PROVENANCE DU SITE INDUSTRIEL A-T-ELLE TROP TARDÉ ?**

Il y a vraiment cette question du premier quart d'heure de communication qu'on ne pourra jamais maîtriser complètement. Cet accident par exemple s'est produit à 19 h 15, 19 h 30... Le journal de TF1 ouvre là-dessus en disant « Grave incendie au sud de Lyon sur la raffinerie de Feyzin ». Cela dure 10 secondes dans un journal télévisé national, mais c'est vu par la moitié de la population et les gens retiennent « Grave incendie à

la raffinerie » : leur premier réflexe, c'est prendre la voiture et partir.

**PENSEZ-VOUS QUE VOUS AURIEZ PU COMMUNIQUER PLUS TÔT ?**

Est-ce que j'aurais dû communiquer plus tôt ? Tant que je ne savais pas quelle était la réalité de l'accident, je ne pouvais pas communiquer. Dire aux gens : « Il y a un accident », oui d'accord, mais la question suivante est : « Est-ce que c'est grave ou pas ? » Et il n'est matériellement pas possible de qualifier la dangerosité d'un événement avant un quart d'heure, vingt minutes... Tant qu'il n'y a pas eu sur place des experts, le personnel de la raffinerie, et une information fiable diffusée. Ce premier quart d'heure est terrible pour un maire. On essaye de ne pas insister auprès de l'industriel, car il a sans doute mieux à faire que de répondre au maire ! Ce n'est donc pas évident de trouver le bon moment pour communiquer. Il ne faut pas trop attendre parce que sinon cela génère vraiment de l'inquiétude et ce n'est pas bien, mais il ne faut pas non plus parler trop tôt, car ce serait parler pour ne rien dire.

**À LA SUITE DE CET ACCIDENT, QUEL MESSAGE/CONSIGNE AVEZ-VOUS FAIT PASSER À LA POPULATION POUR QUE TOUS ADOPTENT LES BONS COMPORTEMENTS ?**

Je ne suis désormais plus maire de Feyzin, mais je sais que régulièrement, la mairie transmet via le journal municipal les consignes individuelles de sécurité valables partout en France. Rester chez soi, ne pas aller chercher ses enfants à l'école, ne pas téléphoner, écouter France inter... Ces consignes de base sont toujours opérationnelles, même si nous disposons de moyens plus sophistiqués aujourd'hui. Le serveur d'alerte de la mairie permet de passer un très grand nombre d'appels téléphoniques ou de SMS. Il est même possible de moduler

l'information selon le quartier où résident les gens, dire à certains d'évacuer et à d'autres de se confiner. Mais tout cela n'est possible que si les habitants s'inscrivent à ce service. C'est la raison pour laquelle chaque année les nouveaux habitants sont reçus en mairie et invités à communiquer leurs coordonnées téléphoniques. Le tout dans le respect du RGPD<sup>2</sup> bien sûr...

**DEPUIS 2011, LES RÉSEAUX SOCIAUX ONT PRIS UNE PLACE ENCORE PLUS IMPORTANTE DANS LA CHAÎNE D'INFORMATIONS EN GESTION DE CRISE. COMMENT LA MAIRIE DE FEYZIN A-T-ELLE PRIS EN COMPTE CE NOUVEL OUTIL DANS SA STRATÉGIE DE COMMUNICATION ?**

C'est en effet une nouvelle problématique qui est apparue dernièrement. La rapidité avec laquelle se diffusent les informations – vraies ou fausses d'ailleurs – est phénoménale. Il était donc important que la collectivité soit aussi présente dans ce cyberspace. La mairie gère depuis quelques années une page Facebook officielle – le plus populaire des réseaux sociaux – et son administration est intégrée dans le plan de gestion de crise de la commune. Ce sera sur cette page et sur le site internet de la mairie que les premières informations vérifiées et validées seront publiées. C'est d'ailleurs une façon de répondre à la problématique du premier quart d'heure. Si on n'a aucune information à « pousser » vers les habitants, on peut au moins témoigner que la mairie est au courant de la situation en publiant un post de situation sur les réseaux sociaux. Le fil d'actualité est d'ailleurs non seulement un bon moyen de communiquer en temps réel, de gérer l'afflux d'appels, mais aussi de debriefer ensuite ! Reste la question de la disponibilité du réseau. En matière d'information du public en cas de crise, rien n'est efficace à 100 % !

2 Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) Il s'agit d'un nouveau règlement européen qui confère des droits renforcés pour les consommateurs concernant leurs données personnelles.